

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil municipal : 14 août 2020

Nombre de vote : 11

**PRESENTS** : GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

**EXCUSEE** : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence)

*Secrétaire de séance* : JOUANNY Michèle

### Délibération n° 2020/42 : Admission de créances en non-valeur

Sur proposition de Mme la Trésorière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 (neuf) voix pour et 2 (deux) voix contre :

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°46 de l'exercice 2016, prestations de services 2015, GP Emparis pour 731,25 €,
- n°86 de l'exercice 2016, location des alpages d'Emparis 2015, GP Emparis pour 3 012,00 €
- n°125 de l'exercice 2017, rôle eau assainissement 2017, VENERA Madeleine pour 38 €,

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 781,25 euros.

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

